

La gauche et l'Europe

PASCAL DELWIT

De façon quelque peu schématique, les élections européennes du 12 juin 1994 semblent avoir fait deux victimes : l'Union européenne et les partis sociaux-démocrates des pays membres, dont l'échec d'ensemble a partiellement été masqué par les résultats en sièges obtenus par le Parti travailliste britannique.

Cette communauté de destin entre la gauche socialiste et l'Union européenne n'est pas fortuite, même si elle est en fait assez nouvelle. Depuis une dizaine d'années, les partis socialistes des pays membres de l'Union européenne et de ceux ayant demandé leur adhésion se sont montrés les plus « européens » de l'échiquier politique. Ils ont soutenu l'Acte unique, approuvé avec enthousiasme le traité de Maastricht et se sont lancés sans réticences dans la campagne pour sa ratification. Dans les pays scandinaves et en Autriche, ils ont appuyé le principe de l'adhésion.

Paradoxalement, ce soutien consensuel des socialistes aux avancées de la construction européenne est intervenu à un moment de crises de l'Union européenne et d'expressions multiples de scepticisme, de mécontentement et de rejet à son égard. Aussi plusieurs formations du Parti des socialistes européens (PSE) se sont-elles trouvées en porte à faux par rapport à une partie de leurs adhérents et de leur électorat traditionnel. Comme l'ont prouvé les débats durant la campagne électorale de juin 1994, cette disjonction les a obligés à tempérer leur européanisme et à adopter un profil bas.

Il faut donc comprendre les racines du comportement socialiste envers les institutions communautaires, les sources idéologiques de leur positionnement et les raisons de leur conversion à un « euro-

péanisme » partagé et militant, avant de s'interroger sur l'avenir de la social-démocratie par rapport aux évolutions de l'Union européenne.

LA GAUCHE ET L'EUROPE

D'un point de vue idéologique et théorique, deux ordres de référence majeurs, complexes et paradoxaux, se sont imposés dans la pensée socialiste. Chez les penseurs marxistes du XIX^e siècle, deux niveaux d'analyse se superposent. Sur le plan économique, le monde est considéré comme un espace où règne une interdépendance économique et monétaire du fait d'une internationalisation croissante du capital. La nation constitue une entité économique et politico-juridique tout à fait transitoire avant l'avènement d'un ordre mondial post-national. Dans ce contexte, l'État n'est que l'expression de l'hégémonie politique de la bourgeoisie. En conséquence, tout ce qui a trait à la nation et à l'État est traité avec peu d'égards par ces penseurs. Le positionnement dans le processus de production, qui crée la division et la lutte entre les deux grands acteurs, la bourgeoisie et le prolétariat, traverse les frontières nationales. Le combat est international, ce qu'illustre de manière éloquent le fameux slogan du Manifeste du parti communiste : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous. »

La socialisation progressive de la classe ouvrière et la fondation d'importantes organisations socialistes modifient cette perspective. Petit à petit, la logique du comportement et de la prise de décision des partis socialistes s'inverse. Les sociétés ne sont plus analysées en fonction d'un paramètre internationaliste, mais à partir de la conception de l'intérêt national de chaque parti, quitte, ensuite, à la marier ou la combiner avec certaines formes d'internationalisme.

Ce changement s'est amplifié avec l'attention croissante des socialistes pour les diverses formes d'intervention étatique, en économie comme en politique : l'édification des différents États-providence, surtout après 1945, en témoigne. Avec cette transformation, la dimension économique mondialiste de l'école libérale et marxiste du XIX^e siècle est fortement passée sous silence. Chaque parti socialiste pense et agit dans le contexte de son système politique d'appartenance et des choix économiques nationaux. Chacun d'entre eux transpose alors en politique internationale et au sein des organisations socialistes internationales ses options nationales. L'attitude des partis

socialistes envers les Communautés européennes s'inscrira dans cette même optique, ce que souligne Otto Kallscheur pour la période la plus récente : « Mais peut-être n'est-ce pas une simple coïncidence si l'effondrement du communisme en Europe a pris la gauche à contre-pied et si les rapports entre le socialisme et le projet européen ont été tout sauf heureux jusqu'ici. Car, en tant que formation politique du mouvement ouvrier, le socialisme démocratique s'est toujours développé et situé dans le cadre de l'État-nation. »¹

Hormis quelques personnalités (le socialiste belge Paul-Henri Spaak, notamment), la construction européenne fut surtout conçue, défendue et promue par des démocrates-chrétiens, des centristes et des libéraux². Ses « pères » – Schuman, Adenauer, De Gasperi – étaient d'ailleurs fustigés comme conservateurs, capitalistes et catholiques. Les principaux partis sociaux-démocrates rejetèrent la Communauté européenne : les partis sociaux-démocrates scandinaves et le Labour Party britannique refusèrent d'y adhérer par crainte d'altérer leur capacité d'intervention à l'échelle nationale, de dénaturer l'histoire de leur nation et de remettre en cause leur *Welfare State*. Hugh Gaitskell, le leader du parti travailliste, symbolisa ce rejet profond : l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté européenne signifierait, disait-il en 1962 dans un discours resté célèbre, « la fin de la Grande-Bretagne comme État européen indépendant, (...) la fin de mille ans d'histoire (...). Et la fin du Commonwealth. (...) Nous avons une histoire différente. Nous avons des liens qui traversent le monde entier, et pour moi au moins, le Commonwealth, le Commonwealth moderne qui doit fondamentalement sa création aux décisions vitales historiques du gouvernement travailliste, est quelque chose que je veux chérir »³. Le refus de l'Europe de ces partis a été aussi largement déterminé par la possibilité qui s'offrait à eux d'exercer le pouvoir seuls. Le SPD allemand, sous la houlette de Kurt Schumacher, s'opposa aussi avec virulence à l'entrée de la République fédérale allemande dans la CECA, la CED et le Marché commun. Il y voyait un obstacle insurmontable à la réunification allemande dont il avait fait le point nodal de sa stratégie. En revanche, les « petits » partis socia-

1. O. Kallscheur, Y aura-t-il une gauche européenne ?, in A. Gorz, *Capitalisme, socialisme, écologie. Désorientations, orientations*, Paris, Galilée, 1991, p. 225.

2. F. Saint-Ouen, *Les partis politiques et l'Europe. Une approche comparative*, Paris, PUF, 1990.

3. Labour Party, *Britain and the Common Market, Texts of Speeches Made at the 1962 Labour Party Conference by Hugh Gaitskell and George Brown together with the Policy statement accepted by Conference, 1962*, p. 12.

listes du Benelux (le Parti socialiste belge – PSB –, le Parti du travail en Hollande – PvdA – et le Parti ouvrier socialiste luxembourgeois – POSL), insérés dans une logique d'alliance imposée par leur système politique et appartenant à des pays situés au centre des échanges économiques et commerciaux en Europe, optèrent, dès le début, pour les Communautés européennes. Enfin, la SFIO était traversée par des courants contradictoires. Mais partie prenante de la « troisième force », en compagnie des centristes, jusqu'en 1951, elle donna son aval à la création de la CECA. En revanche, elle se divisa profondément sur la Communauté européenne de défense. Puis, sous la direction du gouvernement présidé par Guy Mollet, elle appuya l'entrée de la France dans le Marché commun et la Communauté européenne de l'énergie atomique dans une indifférence profonde¹.

La réserve, voire l'hostilité des partis sociaux-démocrates les plus importants, a évolué vers un européanisme accru, en particulier au sein de la direction du SPD après le congrès de Bad Godesberg en 1959². Si la gauche n'a pas élaboré un projet spécifique pour la construction européenne, en revanche, celle-ci a eu des conséquences sur les différents États-providence nationaux et sur le « modèle social européen ». Reste à savoir, s'il s'agit d'effets de déstructuration ou de consolidation.

Les institutions communautaires ont été fondées et façonnées sur la base des règles du marché et du « jeu » de la libre concurrence pour les secteurs en expansion et d'un interventionnisme, le plus souvent extrêmement contraignant, pour les secteurs en régression. La libre circulation des personnes, des services et des capitaux a été présentée comme un des fondements de l'instauration du Marché commun³. Certes, l'objectif générique de ce dernier a toujours été assorti de prétentions sociales⁴. Cependant, celles-ci n'ont jamais été considérées

1. Voir P. Delwit, *Les socialistes et la construction européenne (1945-1994). Approche comparée des cas belge, français et britannique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1995.

2. J. Lodge, *The European Policy of the SPD*, Londres, Sage Research Papers in the Social Science, 1976.

3. *Traités instituant les Communautés européennes. Traités portant révision de ces traités. Actes relatifs à l'adhésion*, Bruxelles, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1978.

4. L'article 2 fixant les objectifs du traité CEE stipulait : « La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des États membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les États qu'elle réunit » (*ibid.*, p. 219).

comme une mission pleine et entière des Communautés européennes mais plutôt comme d'hypothétiques correctifs relevant d'interventions ponctuelles. L'influence social-démocrate a joué sur cette marge, par l'incorporation plus ou moins marquée d'une dimension sociale, entendue au sens large, dans le processus communautaire. En raison du développement économique en Europe durant les années soixante, cet aspect a pu être accepté. Grâce à une croissance soutenue, plusieurs restructurations se sont accomplies dans une relative harmonie sociale. Avec l'émergence de la crise au début des années soixante-dix, l'absence de politique industrielle et sociale est apparue de façon beaucoup plus frappante. A l'inverse de la restructuration de l'industrie charbonnière, la refonte de l'industrie sidérurgique a été vécue comme un drame.

L'émergence du néo-libéralisme à l'aube des années quatre-vingt a confirmé cette tendance : le « modèle social européen » – en tant que dessein de la construction européenne – s'est encore amenuisé. Certes, le dialogue social prôné par les instances communautaires et l'adoption d'une charte sociale européenne paraissent infirmer cette inclination. Mais ces dispositions, dénuées de tout caractère contraignant, revêtent principalement une importante valeur symbolique, même si elles ont parfois donné quelques résultats tangibles ; de plus, le manque de consensus minimal entre les pays membres de l'Union européenne sur cette question demeure criant. Il a été illustré de façon éclatante par l'octroi de la clause d'exemption sociale à la Grande-Bretagne.

Le traité de Maastricht a d'ailleurs confirmé la logique libérale de la construction européenne. Il tend à défaire les régulations établies à l'échelle nationale, sans en ériger de nouvelles à l'échelle supranationale. Ces questions fondamentales se posent actuellement avec plus d'acuité compte tenu des crises contemporaines de l'Union européenne.

LES CRISES DE L'UNION EUROPÉENNE

A l'occasion des dernières élections pour le renouvellement du Parlement européen, les observateurs ont souligné le manque d'intérêt « européen » pour cette échéance, tant chez les élites que dans les populations. Même dans les pays réputés europhiles – la Belgique, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne... –, leur enjeu s'est cantonné à des

questions d'ordre interne. Certes, de nombreux paramètres y ont contribué : la proximité d'élections législatives en Allemagne, l'horizon de l'élection présidentielle en France, la déstabilisation politique de John Major en Grande-Bretagne, la confirmation ou l'infirmité du vote d'avril 1994 en Italie en faveur de Silvio Berlusconi, le vote sanction contre les « affaires » en Espagne... En tout état de cause, nous avons assisté à une campagne nationale dans douze pays, faute d'attrait européen.

L'intérêt et la confiance pour l'Union européenne se sont fortement érodés comme en attestent les sondages régulièrement publiés par l'Eurobaromètre. Alors qu'en 1989, 42 % des Européens appuyaient « très favorablement » et 47 % « favorablement » le processus d'unification de l'Europe occidentale, les premiers tombaient à 27 % en 1993 et le pourcentage des seconds stagnait. Dans le même temps, les attitudes « plutôt défavorables » grimpaient de 8 à 15 % et « très défavorables » de 3 à 6 %. Par ailleurs, en 1989, 70 % des Européens estimaient que l'adhésion de leur pays à la Communauté européenne était une « bonne chose » ; ils n'étaient plus que 58 % en 1993. Inversement, le pourcentage de personnes estimant qu'il s'agissait d'une « mauvaise chose » est passé 9 à 13 % durant la même période.

Que s'est-il donc passé pour qu'une telle suspicion se développe envers les institutions européennes ? Saisir ces mouvements d'opinion suppose de relever les principales étapes du cheminement européen des dix dernières années.

Au début des années quatre-vingt, le deuxième choc pétrolier et la politique américaine des taux d'intérêt ont été catastrophiques pour l'économie des pays européens et entraîné une crise protectionniste doublée d'une paralysie des institutions communautaires. Il fallut l'initiative du Parlement européen, sous l'impulsion d'Altiero Spinelli, et le Conseil européen de juin 1984 à Fontainebleau pour sortir – sans gloire – la CEE de l'ornière, en particulier à propos de la contribution britannique au budget communautaire.

La deuxième législature du Parlement européen (1984-1989) correspondit à une période de renouveau et de relance économiques de la Communauté. Ainsi, l'Acte unique européen (AUE), véritable projet de relance économique, fut élaboré, voté et ratifié sans encombres majeures dans les douze pays membres malgré une insatisfaction marquée des nations les plus europhiles¹. Une forte mobilisation fut orga-

1. Pour le cas belge, voir P. Delwit et A. Morelli, *Belgium and the European Single Act*, in C. H. Church et D. Keogh (sous la dir. de), *The Single European Act. A transnational study*, Kent, Kent University Press, 1991.

nisée pour souligner les bienfaits attendus de l'AUE, cependant qu'étaient villipendés les personnalités et les partis qui doutaient de l'aspect mécanique des effets escomptés; ces comportements expliquent, pour une part, les réserves et méfiances multiples envers le traité de Maastricht et l'Union européenne dans les années quatre-vingt-dix. La vaste diffusion de l'enquête de Paolo Cecchini réalisée dans cinq pays, dont le choix ne relevait pas du hasard – l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie et le Royaume-Uni – fournit un exemple emblématique de cet optimisme¹. Le commissaire britannique, Lord Cockfield, y annonçait d'emblée la couleur : « En un mot, le marché intérieur annonce un avenir de croissance sans inflation et la création de millions de nouveaux emplois »². La politique européenne résultant de l'AUE favoriserait l'intérêt général et le bien-être : « Les Européens ne le savent pas encore, mais c'est une révolution tranquille qui les attend sous la forme d'un "marché intérieur". Une révolution bénéfique pour tous, producteurs comme consommateurs. (...) Si de multiples barrières non tarifaires qui continuent pour l'heure à fragmenter l'Europe communautaire venaient à être levées, des baisses directes des coûts en résulteraient. Or, qui dit diminution des coûts dit gains, donc création de bien-être collectif. »³ L'AUE devait être complété à la fois par des dispositions contenues dans le premier livre blanc de Jacques Delors et par une nouvelle modification des traités.

Les conférences intergouvernementales sur l'Union politique et sur l'Union économique et monétaire aboutirent au Conseil européen de Maastricht, en décembre 1991, et à la signature du traité, le 7 février 1992. Celui-ci devait concrétiser un aboutissement. En réalité, il a représenté le point de focalisation d'un mécontentement et d'un rejet croissants qui s'exprimèrent fortement pendant la campagne de ratification, en particulier au Danemark, en France et au Royaume-Uni.

Les raisons de cette laborieuse ratification furent tout à la fois conjoncturelles et structurelles. En effet, si l'Acte unique européen avait été ratifié dans une conjoncture de relative embellie économique et sociale, la ratification du traité de Maastricht s'est au contraire accomplie en pleine récession, ce qui a alimenté craintes et méconten-

1. P. Cecchini avec la collaboration de M. Catinat et A. Jacquemin, 1992, *le défi. Nouvelles données économiques de l'Europe sans frontières*. Préface de Jacques Delors, Paris, Flammarion, 1988.

2. *Ibid.*, p. 26.

3. *Ibid.*, p. 167.

tements. Ce ne sont pas les millions d'emplois annoncés dans le rapport Cecchini qui ont marqué les années 1992, 1993 et 1994 et encore moins la croissance, mais bien la récession et une recrudescence du chômage qui se situait déjà à un niveau extrêmement élevé.

TABLEAU I. — *Le taux de chômage
en données corrigées des variations saisonnières* (1)

	1989	1990	1991	1992	1993	Mars 1994
Belgique	8,6	7,6	7,5	8,2	9,4	10
Danemark	7,7	8,1	8,9	9,5	10,4	10,5
Allemagne			5,6	6,4	7,2	7,8
Grèce	7,4	7,1				
Espagne	17,1	16,2	16,4	18,2	21,5	22,9
France	9,4	9,0	9,5	10,0	10,8	11,2
Irlande	15,7	14,5	16,2	17,8	18,4	18,0
Italie	10,9	10,0	10,1	10,3	11,1	11,3
Luxembourg	1,8	1,7	1,6	1,9	2,6	3,2
Pays-Bas	8,4	7,5	7,1	7,2	8,8	10,7
Portugal	5,0	4,6	4,0	3,9	5,0	6,1
Royaume-Uni	7,1	7,0	8,9	10,2	10,4	10,0
UE	8,9	8,3	8,8	9,6	10,6	11,1

(1) Eurostat, *Eurostatistiques. Données pour l'analyse de la conjoncture.*

La combinaison de la hausse significative du chômage et de l'espoir déçu des promesses de 1988 et 1989 a cimenté un mécontentement profond envers la Communauté européenne. D'autant que, depuis 1992, les gouvernements justifiaient leur politique d'austérité et de rigueur par les contraintes induites par l'AUUE et le traité de Maastricht. La logique même des choix économiques entérinée lors du sommet de Maastricht se fondait avant tout sur la régulation de la monnaie. L'initiative publique européenne était réduite et la dimension sociale évacuée¹. Les quatre critères de convergence pour accéder à l'Union économique et monétaire – la stabilité des prix, l'assainissement des finances publiques, la stabilité de la monnaie et

1. Sur les évolutions de la politique sociale européenne et de l'Europe sociale, voir M. Telò avec la collaboration de C. Gobin, *Quelle union sociale européenne?*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1994.

celle des taux d'intérêt – sont à cet égard pleinement révélateurs¹. Pas un mot, ni même une précaution oratoire sur le chômage – qui frappait officiellement, au moment de la signature du traité, dix-huit millions d'Européens – ne furent intégrés dans ces critères. Le nouveau livre blanc de Jacques Delors n'a pu faire longtemps illusion. S'il est vrai que ses dispositions essentielles ont, en principe, été acceptées lors du Conseil européen de Bruxelles en décembre 1993, elles furent sabordées par le Conseil des ministres de l'économie et des finances (ECOFIN) qui, réuni le 6 juin 1994 à Luxembourg, a renvoyé au Conseil d'Essen de décembre 1994² la question du financement éventuel du programme de grands travaux prévus par le livre blanc³. La perspective de la monnaie unique fut vite mise en pièces par une spéculation accrue sur plusieurs devises de pays membres de la Communauté. Cela entraîna un premier bouleversement spectaculaire en septembre 1992 avec la sortie – supposée provisoire – de la livre sterling du système monétaire européen et une dévaluation de la peseta espagnole et de la lire italienne. En août 1993, le système monétaire européen ne survécut formellement que moyennant un élargissement considérable des marges de fluctuation des monnaies, ce qui a suscité de nombreuses incertitudes sur l'évolution des taux de change et encouragé la tentation de la dévaluation compétitive.

Le traité de Maastricht, qui devait démocratiser le fonctionnement de l'Union européenne et rendre moins opaques les prises de décision, a rapidement montré ses limites. Les difficultés pour nommer le successeur de Jacques Delors à la tête de la Commission européenne ont attesté les problèmes croissants de l'échafaudage institutionnel de l'Union européenne élargi à l'Autriche, la Finlande et la Suède.

La chute du mur de Berlin, des « démocraties populaires » et de l'Union soviétique a paradoxalement favorisé l'éclosion de nouveaux foyers de tension dans les relations internationales : guerre du Golfe, conflits nombreux dans l'ancienne Union soviétique, guerre dans l'ex-Yougoslavie, etc. Face à cette situation, et en particulier dans ce der-

1. Conseil des Communautés européennes, Commission des Communautés européennes, *Traité sur l'Union européenne*, Bruxelles, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1992.

2. Le Conseil européen est resté évasif en la matière. Conseil européen. Réunion des 9 et 10 décembre 1994 à Essen. Conclusions de la présidence, *Agence Europe*, 11 décembre 1994, n° 6376.

3. P. Lemaître, Les douze révisent à la baisse leur programme de grands travaux, *Le Monde*, 8 juin 1994.

nier cas, la Communauté européenne est le plus souvent apparue impuissante et divisée.

En outre, l'Acte unique européen a pu rencontrer un soutien plus large que le traité de Maastricht, dans la mesure où il s'agissait avant tout d'un projet de relance économique aux implications institutionnelles limitées. En revanche, le traité écornait certains attributs de la souveraineté populaire. Le personnel politique et la population des États membres ont été beaucoup plus sensibilisés par ces formes de transfert que par les transmissions de compétences – parfois nettement plus importantes dans les faits – de l'Acte unique européen (par exemple, avec la libre circulation des capitaux instaurée depuis le 1^{er} juillet 1990).

Enfin, d'un point de vue politique, il s'est produit l'émergence ou l'essor de sentiments ou de partis conservateurs nettement moins européens et beaucoup plus nationalistes que les partis centristes ou démocrates-chrétien qu'ils supplantent le plus souvent. Dans ces conditions, c'est la famille socialiste qui a fait figure de principal soutien de la Communauté européenne.

LES SOCIALISTES ET LE TRAITÉ DE MAASTRICHT

Quelles sont les raisons qui ont poussé les partis socialistes des pays membres de la Communauté européenne à appuyer le traité de Maastricht ?

La principale tient à une prise de conscience tardive de l'impasse de l'État-providence national. La crise des modèles sociaux-démocrates nationaux érigés entre 1945 et les années 1970, et des partis qui en étaient les porteurs, est apparue très clairement à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt. D'un point de vue politique, elle s'est caractérisée par une série de renvois dans l'opposition des partis sociaux-démocrates nord-européens : en 1976, en Suède ; en 1977, aux Pays-Bas ; en 1979, en Grande-Bretagne ; en 1981, en Belgique ; en 1982 au Danemark et en République fédérale d'Allemagne. Mais, presque au même moment, les partis socialistes du Sud de l'Europe accédaient au pouvoir : France en 1981, Espagne et Grèce en 1982, et Portugal en 1983¹. Cette dichotomie du

1. Ajoutons qu'en 1982 en Italie, Bettino Craxi devient président du Conseil dans une coalition rassemblant la Démocratie chrétienne, le parti socialiste et les petits partis laïques.

paysage politique socialiste non seulement révéla l'essoufflement des « modèles sociaux-démocrates », mais posa la question de l'identité politique de la social-démocratie¹. Alors qu'ils apparaissaient durant les années soixante-dix plus radicaux que leurs homologues du Nord, les partis socialistes du sud de l'Europe sont vite devenus les parangons et les vecteurs de la modernisation libérale et de la consolidation démocratique de leur société, accélérant l'insertion de leur pays dans l'économie européenne et internationale mais également dans l'ensemble des échanges européens, économiques, commerciaux, technologiques ou culturels². Même les socialistes français qui prétendaient « changer la vie » se fixèrent les mêmes objectifs après 1983. Les PS du sud de l'Europe sont devenus des partis de gestion du pouvoir et de la contrainte extérieure.

A la crise du « modèle keynésien national » se sont ajoutées des interrogations nouvelles engendrées par la chute du système communiste. Car les compromis noués – dans la plupart des pays – par les partis sociaux-démocrates avec d'autres forces au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale se voulaient partiellement³ une réponse à la puissance de l'URSS et des partis communistes et à la crainte qu'ils inspiraient⁴. L'effondrement de la division bipolaire du monde change incontestablement les termes dans lesquels se sont élaborés ces compromis et donc leur teneur.

Mais ce choix pro-européen combiné au cours libéral, voire néolibéral, de la construction européenne peut constituer un handicap majeur pour les partis socialistes. En effet, ils risquent de se trouver en porte à faux par rapport à l'état d'esprit d'une partie non négligeable de leur électorat traditionnel ou potentiel. Les référendums danois de 1992 et de 1993 l'ont bien montré.

1. Récemment Richard Parry a nuancé l'impact de la crise économique sur le Welfare State en insistant plutôt sur l'effet profond des mutations sociologiques et les carences de l'État-providence à y préparer les citoyens des pays européens développés. R. Parry, *The viability of the Welfare State*, in W. E. Paterson et D. W. Urwin, *Politics in Western Europe Today. Perspectives, Policies & Problems since 1980*, Londres, Longman, 1990.

2. Costas Botopoulos a bien mis en évidence, dans le cas espagnol, que « pendant toute la première législature socialiste (1982-1985), la politique européenne du PSOE sera dominée par l'effort d'intégration de l'Espagne à la CEE » (C. Botopoulos, *Les socialistes à l'épreuve du pouvoir*, Bruxelles, Institut européen d'administration publique-Bruylant, 1992, p. 142).

3. En effet, le réformisme socialiste précéda la révolution bolchevique, la création de l'URSS et la formation des partis communistes.

4. A. Bergounioux et B. Manin, *La social-démocratie ou le compromis*, Paris, PUF, 1979.

TABLEAU II. — *Le pourcentage du vote « NON » dans chaque parti aux deux référendums danois de juin 1992 et mai 1993* ⁽¹⁾

	Juin 1992	Mai 1993
Parti socialiste du peuple	92	81
Parti social-démocrate	64	50
Partis du centre	38	37
Parti conservateur	13	18
Parti libéral	18	12
Parti du progrès	55	69

⁽¹⁾ K. Siune, *The Danes Said No To The Maastricht Treaty. The Danish Referendum of June 1992*, *Scandinavian Political Studies*, n° 1, 1993, et P. Svensson, *The Danish Yes to Maastricht and Edimburgh. The EC Referendum of May 1993*, *Scandinavian Political Studies*, n° 1, 1994.

De même, Pierre Martin a montré que les résultats du référendum français étaient fortement influencés par le clivage gauche-droite : « 59 % des circonscriptions qui [avaient] un député de gauche ont voté "non" contre 35 % qui [avaient] un député de droite. »¹ Même si

TABLEAU III. — *Le vote au référendum français sur Maastricht, selon les catégories sociales et les appartenances politiques (en %)*

	Qui a voté « oui » et « non »			Vote selon la proximité partisane ⁽¹⁾	
	Oui	Non		Oui	Non
Employés	47	53	Extrême gauche	30	70
Ouvriers	40	60	PCF	19	81
Ouvriers agricoles	30	70	PS	78	22
Professeurs	70	29	Génération écologie	61	39
Instituteurs	76	24	Verts	57	43
			UDF	61	39
			RPR	41	59
			FN	8	92

⁽¹⁾ *Libération*, 22 septembre 1992.

1. J. Poperen, R. Rémond, J. Jaffré, O. Duhamel, G. Konopnicki, H. Le Bras, P. Martin, *Vers quel paysage politique ?*, Paris, Le Nouveau Monde, 1993, p. 62-63. Voir également M. Lazar, *La gauche française entre nation et Europe*, in M. Telò (sous la dir. de), *Mito e Politica. Il socialismo europeo dall'ideologia alla democrazia sociale*, Milan, Franco Angeli, 1994.

le vote des sympathisants socialistes en faveur du « oui » au traité a été très important, le PS s'est coupé d'une partie significative de l'électorat ouvrier et employé ; les élections législatives de mars 1993, en particulier dans la région Nord - Pas-de-Calais, ont confirmé cette tendance.

*Vote au référendum des ouvriers et des employés
selon les appartenances politiques (en %)*

	Oui	Non
PS	36	67
Écologistes	40	55
UDF	22	31
RPR	21	27

Par-delà leurs résultats, les référendums suédois, finlandais et norvégien ont eux aussi révélé de semblables réalités. La contradiction entre, d'un côté, l'attitude positive des directions des partis socialistes et sociaux-démocrates envers le traité de Maastricht ou l'adhésion à l'Union européenne¹ et, de l'autre, les réserves ou l'hostilité des électeurs traditionnels de ces formations s'est manifestée au grand jour. En Norvège, alors que le gouvernement travailliste² a fait campagne pour le « oui », la puissante centrale syndicale LO avait appelé à voter « non », à l'issue d'un vote serré : 156 voix contre 149³.

QUELLE EUROPE DES SOCIALISTES ?

Les formations social-démocrates ont donc résolument changé ces dernières années ; elles en sont venues à accepter le fait communautaire

1. En Suède plusieurs sondages ont indiqué qu'environ 50 % des électeurs sociaux-démocrates avaient voté contre l'adhésion à l'Union européenne : A. Debove, Suède. Les partisans de l'adhésion à l'Union européenne remportent une courte victoire, *Le Monde*, 15 novembre 1994.

2. Au Congrès de juin 1994, le Parti travailliste norvégien avait appelé à voter « oui » par 197 voix contre 93.

3. A. Debove, Norvège, les syndicats disent « non » à l'Union européenne, *Le Monde*, 26 septembre 1994.

et de la construction européenne, même dans les pays non membres. Toutefois, cette convergence a un caractère « aligné » et, d'un certain point de vue, « contraint » du fait d'une double réalité. D'abord, l'échec des « politiques nationales keynésiennes », dont la France offrit en 1983 l'exemple le plus frappant¹, et la crise du modèle social-démocrate construit à l'échelon de l'État-nation ; ainsi Fritz Scharpf note-t-il avec juste raison qu'« il n'existe pas aujourd'hui de stratégie keynésienne économiquement plausible qui permettrait de réaliser pleinement, dans le cadre national, les objectifs sociaux-démocrates, sans par là porter atteinte aux bases de fonctionnement de l'économie capitaliste »². Ensuite, précisément, l'absence d'alternative à cette politique qui constitue la référence majeure de l'identité social-démocrate.

Même si la prudence est de rigueur, le ralliement de la très grande majorité des partis socialistes à l'eupéanisation de l'économie et du processus de la décision politique ne semble guère réversible. Mais cette évolution pose de nombreux problèmes aux formations de gauche.

Le premier provient de ce que l'eupéanisation remet en cause le « modèle social-démocrate » qui était une construction d'ordre national réalisée à cette échelle. La dimension institutionnelle de celui-ci ainsi que les modalités de son édification ont, à l'évidence, varié d'un pays à l'autre, en fonction notamment de l'influence respective des partis de gauche. Même si la situation diffère selon les pays, il n'en demeure pas moins que l'action de la classe ouvrière – encadrée par une organisation syndicale et un parti politique aux liens très étroits – a été une composante décisive (mais non exclusive) pour l'accomplissement d'avancées sociales et pour la réalisation de ce « modèle social européen »³. L'internationalisation et l'eupéanisation déstabilisent ce montage. Les syndicats sont de plus en plus désarmés dans leur propre pays face à des décisions qui ne se prennent plus à cet échelon : cette impuissance fait souvent (re)naître des réflexes corporatifs qui minent leur dimension « solidariste » et leurs rapports privilégiés avec les partis socialistes. Aussi, l'eupéanisation de l'action syndicale s'avère encore plus complexe que celle des partis socialistes.

1. On ne soulignera jamais assez combien l'expérience française a marqué profondément les partis socialistes de la Communauté mais également en son temps le PCI et d'autres forces de gauche en Europe. Voir L. Castellina, *L'incidence de la CEE sur les forces politiques de gauche*, in S. Mappa (sous la dir. de), *La CEE. Chance ou contrainte pour la transformation sociale ?*, Paris, L'Harmattan, 1989.

2. F. Scharpf, *La social-démocratie européenne face à la crise*, Paris, Economica, 1990, p. 327.

3. La littérature est abondante en la matière. Voir le récent G. Moschonas, *La social-démocratie de 1945 à nos jours*, Paris, Montchrestien, 1994.

La transposition du « modèle social-démocrate » national au niveau européen paraît très difficile et, en tout état de cause, très en retard. La dimension sociale de la construction européenne est le plus souvent envisagée comme un effet spontané du marché et non comme le résultat d'une stratégie qui ferait de « l'Europe sociale » la revendication centrale de cette même construction. Cette perspective affirme ainsi une confiance dans le « poids de l'histoire », entraînant inmanquablement l'établissement par les élites politiques et économiques d'un minimum de « socle social »¹, qui constituerait, en quelque sorte, une forme de choix rationnel bien compris.

Mais cette démarche fonctionnaliste n'intègre pas le fait que l'édification de l'État-providence a été le produit de la lutte d'un mouvement social articulé sur des partis politiques qui reprenaient à leur compte sa force et ses revendications. Sans une dimension volontariste reposant sur un mouvement social, les partis de gauche perdent leur capacité d'intervention et d'impulsion dans les orientations de la société.

De plus, l'impact du suffrage universel et de la démocratie représentative qui constitue entre autres cette « loi du nombre », dont parle Dominique Pélassy², est altéré. En effet, les lieux d'intervention des partis socialistes sont les enceintes parlementaires et les gouvernements auxquels ils participent. Or, un affaiblissement des pouvoirs législatif et exécutif vers la Communauté européenne et d'autres instances internationales est à l'œuvre. La représentation des intérêts par les partis sociaux-démocrates en est fortement amoindrie, car la séparation, la répartition et l'attribution des pouvoirs sont différentes à l'échelle de la nation et à celle de l'Europe : ainsi, les fonctions du Parlement de Strasbourg restent encore très modestes. L'essentiel du pouvoir appartient au Conseil des ministres, au Conseil européen et à la Commission, au sein desquels les formes de contrôle et de délégation sont plus restreintes, indirectes et beaucoup plus complexes.

Quel peut être, à partir de ces constatations, l'avenir de la social-démocratie, notamment par rapport à l'Union européenne ? Les partis du socialisme démocratique sont-ils susceptibles d'inverser l'aspect

1. Alain Minc exprime parfaitement ce que l'on peut appeler une motivation négative de l'État-providence communautaire : « Sans doute faudra-t-il les premières manifestations du cauchemar darwinien et la crainte de voir les sociétés se rebeller pour que s'établissent les fondements d'un État-providence communautaire. » Alain Minc ajoute même qu'il faudrait « un regain de la lutte des classes pour mettre la dynamique en mouvement » ! A. Minc, *La grande illusion*, 1989, Paris, Grasset, p. 149 et 153.

2. D. Pélassy, *Qui gouverne en Europe ?*, Paris, Fayard, 1992, p. 118.

« forcé » de leur convergence de positions au profit d'une dynamique alternative et plus positive ?

Une meilleure collaboration entre formations socialistes dans l'Union européenne représente l'une des principales pistes de réflexion et d'action. Une étape a été franchie avec la création du Parti des socialistes européens (PSE) au Congrès de La Haye en novembre 1992. Depuis la fin des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix, une nouvelle forme de la coopération socialiste européenne s'est mise en mouvement. Cette volonté de collaboration s'inscrit dans le cadre d'une évolution manifeste en matière de « régulation » sociétale. Au niveau européen, la codification des questions sociales passe essentiellement par le biais du politique. L'importance accrue du PSE et de son groupe parlementaire peut fournir une opportunité et une des réponses social-démocrates pour influencer davantage sur les choix européens. Toutefois, il est indéniable que l'autorité accrue des organisations socialistes européennes se heurtera pendant longtemps à l'importance des différences nationales entre chacune d'entre elles. Ainsi, les options institutionnelles divergent encore beaucoup. Le fédéralisme revendiqué par les socialistes belges et allemands, le confédéralisme des travaillistes britanniques et des sociaux-démocrates danois et les silences pudiques des socialistes français illustrent l'ampleur des différends qui se perpétuent aussi dans les domaines économique et social. Là où certains veulent un renforcement des politiques communes, d'autres souhaitent une intégration limitée. Même « l'Europe sociale » – qui constitue pourtant l'objectif proclamé haut et fort depuis plusieurs années par tous les partis socialistes – est l'objet d'interprétations contradictoires. L'inconsistance totale du manifeste du PSE pour les élections européennes de 1994 a reflété ce déficit d'élaboration¹.

Les partis socialistes et sociaux-démocrates doivent donc chercher à construire de meilleures articulations entre les échelons nationaux, subnationaux et supranationaux, tout en s'efforçant d'éviter les multiples pièges des corporatismes nationaux et régionaux. Il leur incombe aussi d'endiguer les craintes et les mécontentements de leurs électeurs à l'égard des orientations économiques et sociales dominantes et surtout d'éviter leurs cristallisations en des comportements politiques qui se révéleraient des impasses².

1. *Manifeste pour les élections au Parlement européen de juin 1994*, adopté par le congrès du parti des socialistes européens 6 novembre 1993.

2. Wolfgang Streeck et Philippe C. Schmitter expliquent que si l'Europe – outre les dimensions locales et régionales – se dote d'« institutions supranationales contribuant à l'administration de la politique interne des pays d'Europe occidentale »,

ANNEXE 1

RÉSULTATS DES PARTIS SOCIAUX-DÉMOCRATES ET SOCIALISTES
AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE JUIN 1994 ⁽¹⁾

	1994 (en %) des suffrages exprimés	Évolution 1994-1989	1994	
			Nombre de sièges	Évolution 1994-1989
Allemagne				
SPD	32,2	— 5,1	40	+ 9
Belgique ⁽²⁾				
SP	10,9	— 1,5	3	
PS	11,4	— 3,1	3	— 2
Danemark				
PS	15,8	— 7,5	3	— 1
Espagne				
PSOE	30,7	— 8,9	22	— 5
France				
PS	14,5	— 9,1	15	— 7
Grande-Bretagne				
Labour	42,7	+ 3,8	63	+ 17
Grèce				
PASOK	37,6	+ 1,6	10	+ 1
Irlande				
Labour	11,5	+ 2	1	
Italie				
PDS	19,1	— 2,1	16	— 1
PSI-AD	1,8	— 13	2	— 10
Luxembourg				
POSL	24,8	— 0,6	2	
Pays-Bas				
PVDA	22,9	— 7,8	8	
Portugal				
PS	34,7	+ 6,2	10	+ 2

(1) Parlement européen, *Résultats et élus*, Division centrale de presse, 1994.

(2) PS : Parti socialiste belge, pour la communauté francophone. SP : Socialistische partij, pour la communauté flamande.

elle devra « partager son autorité avec un réseau dense d'institutions internationales et transnationales qui seront aussi des éléments constitutifs du système politique émergent en Europe occidentale » (W. Streeck et P. C. Schmitter, *From National Corporatism to Transnational Pluralism/Organized Interests in the Single European Market*, *Politics and Society*, n° 2, 1991, p. 151).

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- Dankaert P. et Kooyman Ad. (sous la dir. de), *Europe sans frontières. Les socialistes et l'avenir de la CEE*, Bruxelles, EPO, 1989.
- Delwit P., *Les socialistes face à la construction européenne (1945-1994). Analyse comparée des cas belge, français et britannique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1995.
- Delwit P. et De Waele J.-M. (sous la dir. de), *La gauche face aux mutations en Europe*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1993.
- Devin G., *L'Internationale socialiste. Histoire et sociologie du socialisme international (1945-1990)*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1993.
- Featherstone K., *Socialist parties and European integration. A comparative History*, Manchester, Manchester University Press, 1988.
- Lemaire-Prosche G., *Le PS et l'Europe*, Paris, Éditions Universitaires, 1990.
- Lodge J., *The European Policy of the SPD*, Londres, Sage Research Papers in the Social Science, Contemporary European Studies, 1976.
- Saint-Ouen F., *Les partis politiques et l'Europe. Une approche comparative*, Paris, PUF, 1990.
- Schwarzmantel J., *Socialism and the idea of the Nation*, Hartfordshire, Harvester, 1991.
- Telò M. (sous la dir. de), *De la nation à l'Europe. Paradoxes et dilemmes de la social-démocratie européenne*, Bruxelles, Bruylant, 1993.